



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chantiers navals

Question écrite n° 47195

Texte de la question

M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les Ateliers et Chantiers du Havre qui sont le deuxième chantier naval du pays. Ils emploient 810 personnes et generent directement ou indirectement 2 500 emplois. Ils ont realise ces dernieres annees des navires de tres haute technologies tels des bateaux de croisiere a voiles et des navires de recherche oceanographique. Or, ce chantier est aujourd'hui dans une grave situation financiere alors que le chomage, en croissance, atteint au Havre un taux de 17 %. Le Gouvernement, qui dispose d'un argument decisif avec sa ligne de credit pour la construction navale, a sa part de responsabilite dans cette situation car il avait dissuade le chantier de prendre des commandes correspondant a son savoir-faire. Et la loi sur les quirats qui, selon ses promoteurs, aurait du apporter une bouffee d'oxygene, se revele inoperante en la circonstance. Pourtant, il a encore a l'oreille les fortes paroles de M. le president de la Republique venant redire au Havre qu'il nourrissait une grande ambition maritime pour le pays. Recemment, le conseil municipal du Havre adoptait, a l'unaninite, un voeu demandant au Gouvernement de s'engager. Il lui demande ce qu'il entend faire pour assurer la perennite du chantier de construction navale du Havre et pour garantir tous ses emplois.

Texte de la réponse

Les Ateliers et Chantiers du Havre rencontrent d'importantes difficultes dans la construction de trois navires de transport de produits chimiques commandes en 1995 par l'armateur norvegien Stolt Nielsen. Ces difficultes se traduisent par des pertes financieres importantes auxquelles les moyens propres des Ateliers et Chantiers du Havre ne peuvent faire face. Compte tenu de l'importance de cette entreprise pour le bassin d'emploi du Havre, le Premier ministre a annonce le 20 janvier 1997 a une delegation des elus de la region havraise a laquelle appartenait l'honorable parlementaire, que les pouvoirs publics mettraient tout en oeuvre pour permettre aux Ateliers et Chantiers du Havre de poursuivre la construction de ces navires. Les negociations engagees sous l'egide du Comite interministeriel de restructuration industrielle avec les banques du chantier ont abouti a un accord qui permet aux Ateliers et Chantiers du Havre de faire face a leurs engagements.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47195

Rubrique : Construction navale

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 193

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2114